



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109635

Texte de la question

Dans la mesure où les préoccupations environnementales et de développement durable doivent être l'affaire de tous, M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur les actions mises en place dans son ministère, en matière de préservation de l'environnement.

Texte de la réponse

Les mesures concrètes prises par le ministère des affaires étrangères afin de respecter la préservation de l'environnement sont les suivantes : le papier, aussi bien pour les publications que pour le papier graphique et le papier de photocopie, répond aux normes FCS et PEFC. En application de la circulaire du 5 avril 2005 portant sur les moyens à mettre en oeuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts, le ministère des affaires étrangères adhèrera à l'action pilote, menée par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) et concrétisée par l'entrée en vigueur en 2008 d'un marché unique interministériel sur l'achat de papier éco-responsable. Le ministère des affaires étrangères a recommandé les préconisations suivantes en matière de gestion des matériels d'impression : utilisation prioritaire des photocopieurs multifonctions en réseau plutôt que des imprimantes individuelles ; tri des déchets ; le papier issu des déchiqueteuses suit le traitement de recyclage de la ville de Paris. Les déchets des consommables informatiques sont également triés ainsi que les huiles usagées par l'atelier du garage. Le ministère des affaires étrangères utilise pour son service d'imprimerie des encres végétales, donc sans solvants minéraux. Les cartouches d'encre usagées sont récupérées dans des conteneurs ; parc automobile : le remplacement de modèles actuels par des modèles plus petits ainsi que le recours aux voitures équipées de moteurs Diesel contribue fortement à la baisse de ces taux. Dans le cadre des mesures prises par la MIMGA, 15 nouveaux véhicules Citroën C 1 ont été acquis en 2006 (sur un parc de 135 véhicules).

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109635

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11721

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2649